



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Nicolas DARAGON

Vice-président délégué aux finances, à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens

Monsieur Andréa KOTARAC
Président du Groupe Rassemblement National
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
101 Cours Charlemagne
CS 20033
69269 LYON CEDEX 2

Objet : réponse à votre question orale –
Restaurer la confiance des Auvergnats et
Rhônalpins (Q-CRC-RN)

Le Conseil régional, le **21 FEV. 2025**

Monsieur le Président de groupe,

Vous avez posé une question orale à l'occasion de l'Assemblée plénière des 19 et 20 décembre dernier, et je vous en remercie.

Vous souhaitez savoir comment la Région entend conformer sa communication, et celle de son Président, aux exigences de la Chambre régionale des comptes, ceci afin de restaurer la confiance des Auvergnats et Rhônalpins envers la gestion financière et politique de la collectivité.

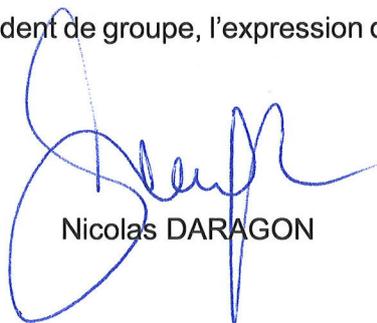
En premier lieu, les dépenses de communication représentent moins de 1% du budget régional (0.79% en moyenne sur la période de contrôle). Entre 2020 et 2023, ce ratio passe même de 0.90% du budget à 0.86% selon les calculs de la Chambre.

La Région est aussi la collectivité, parmi les treize que la Chambre a contrôlées, qui dépense le moins, en euros par habitant, pour la communication : 4.3 € par habitant en 2022 à comparer à 16.4 € en moyenne pour les autres collectivités.

Par ailleurs, la communication institutionnelle est utile en ce qu'elle permet à nos concitoyens de comprendre à quoi sert la Région. Comme le souligne d'ailleurs la Chambre, la communication des collectivités publiques a été qualifiée de mission de service public de nature administrative.

La communication externe constitue l'un des moyens permettant de se conformer aux dispositions de l'article L.2141-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose : « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de groupe, l'expression de mes salutations les meilleures.



Nicolas DARAGON